

## Piscine du Naye

# Activités Municipales

### INFORMATIONS AUX PERSONNES FREQUENTANT LES ACTIVITES MUNICIPALES.

Lors de votre inscription, une carte d'accès pour votre activité vous est délivrée. Elle est BLANCHE (liseré et flèche indiquant le sens d'introduction dans les lecteurs).

Elle est absolument nécessaire et obligatoire pour participer à l'activité.

Le passage avec les cartes est primordial dans le cadre de la sécurité. La réglementation nous oblige à connaître le nombre exact de personnes présentes dans l'établissement (en dehors des parties ouvertes : hall, gradins...).

L'inscription au stage est un forfait qui donne droit à une séance hebdomadaire pour un jour et un horaire déterminés.

Elle est valable pour la durée du stage, le personnel de la Piscine la récupèrera lors de la dernière séance. Cette carte porte un numéro au dos, il est intéressant de le noter et de le conserver avec vous car en cas de perte ou de vol de celle-ci, vous devez en faire la déclaration auprès du personnel d'Accueil qui vous remettra un imprimé à remplir. Une carte de remplacement sera alors disponible à l'accueil, sous 2 à 3 jours. Aucun remboursement de forfait ne sera effectué.

Si des parents souhaitent aider leurs enfants dans les vestiaires, ils peuvent demander une carte d'accès VERTE (liseré et flèche) valable uniquement pour 1 entrée et 1 sortie. Elle sera « avalée » en sortie (sinon, merci de la rendre au personnel de la Piscine). L'accès au vestiaire s'effectue 15 minutes maximum avant le début du cours. L'habillage et le déshabillage s'effectue dans des vestiaires collectifs évitez tout objet de valeur ainsi que de l'argent. L'établissement n'est en aucun cas responsable des vols.

Pour les parents qui souhaitent aider leurs enfants dans les douches pour le savonnage ils doivent obligatoirement être déchaussés ou muni de sandales réservées à cet usage de même pour ceux qui souhaitent rencontrer le maître nageur sur le bord du bassin, 2 séances sont programmées : à la 6<sup>ème</sup> et à la 13<sup>ème</sup> séance. Dans l'intérêt des enfants et pour ne pas perturber les séances de natation, nous demandons aux parents de bien respecter ces consignes.

Parents : Assurez-vous que le cours à bien lieu avant de laisser votre enfant à la Piscine (parking).

#### Rappel du règlement intérieur :

- Article 6 : d) - après avoir éventuellement utilisé les toilettes, prendre une douche avec savonnage obligatoire;
- e) - passer dans les pédiluves avant d'entrer dans les bassins ;
- i) - Ne pas photographier ou filmer dans les installations sans avoir auparavant obtenu l'autorisation de la Direction.

Il est demandé plus spécialement aux enfants, d'éviter le gaspillage d'eau en prolongeant les douches avant et après leur séance et de ne pas manger dans les vestiaires.

La réinscription d'un stage à l'autre n'est pas systématique. Une priorité d'inscription est accordée aux adhérents en fin de stage pendant 8 jours.

Dans l'intérêt de tous et pour la bonne marche de l'établissement et le déroulement de l'activité nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes.